

DECISION

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG

- VU le Code de la Santé Publique ;
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
VU le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 modifié relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;
VU le décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière ;
VU le décret n° 2021-1825 du 24 décembre 2021 portant statut particulier des corps de la filière soignante de la catégorie C de la fonction publique hospitalière ;
VU l'avis de recrutement publié le 30 avril 2026 sur le site à l'Agence Régionale de Santé et au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

DECIDE

Article 1 : Sont désignés pour faire partie de la commission de recrutement de 10 postes d'agents des services hospitaliers qualifiés de classe normale aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg :

- **Madame Nawal EL ABID**, Directrice Adjointe des Ressources Humaines et de la politique sociale, représentante du Directeur Général des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, présidente du jury ;
- **Madame Claudia BRAUN**, Cadre Supérieur de Santé à la Coordination Générale des Soins des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg ;
- **Monsieur Romain DESCHAMPS**, Cadre Supérieur de Santé en charge du Pôle Pharmacie-Pharmacologie des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg ;
- **Monsieur Abdel Hafid FERHANE**, Encadrant hôtelier de proximité des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg ;
- **Madame Hayet HAKIM**, Encadrant hôtelier de proximité des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg ;
- **Madame Manuëla HOUËL**, Responsable des Ressources Humaines – Affaires Médicales au Centre Hospitalier de Bischwiller.

Article 2 – Le Directeur des ressources humaines des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg est chargé de l'exécution de la présente décision.

P. LE DIRECTEUR GENERAL,
La Chargée de mission Gestion Prévisionnelle
des Métiers et des Compétences

Marion CLEMENTZ-PEYSSOU

